



Campagne d'inscription 2024-2025

Préparation des documents en format PDF

<input type="checkbox"/>	Photo récente de l'enfant
<input type="checkbox"/>	Passeport du père
<input type="checkbox"/>	Passeport de la mère
<input type="checkbox"/>	Passeport de l'enfant
<input type="checkbox"/>	Iqama du père sinon visa de regroupement familial à titre provisoire du père
<input type="checkbox"/>	Iqama de la mère sinon visa de regroupement familial à titre provisoire de la mère
<input type="checkbox"/>	Iqama de l'enfant sinon visa de regroupement familial à titre provisoire de l'enfant
<input type="checkbox"/>	<u>Au cas où la procédure d'obtention d'iqama n'a pas encore été lancée, prière de remplir, signer et télécharger sur la plateforme en ligne la 'lettre d'engagement iqama'</u>
<input type="checkbox"/>	Livret de famille ou extrait d'état civil familial ou dossier de famille ou extrait des registres de l'état civil récent (moins de 3 mois) comprenant les données des parents et des enfants. En cas de divorce, merci de fournir également un document officiel qui justifie de l'autorité parentale et du droit de garde
<input type="checkbox"/>	Bulletins scolaires de l'année 2023-2024 avec avis de passage en classe supérieure
<input type="checkbox"/>	Bulletins scolaires de l'année 2022-2023
<input type="checkbox"/>	Carnet d'apprentissage pour les élèves de la maternelle (petite, moyenne, grande section)
<input type="checkbox"/>	Certificat de scolarité récent (moins d'un mois)
<input type="checkbox"/>	Dossier médical à télécharger du mail envoyé
<input type="checkbox"/>	Carnet de vaccination à jour avec le nom de l'enfant
<input type="checkbox"/>	Pour les Saoudiens , dérogation délivrée par le Ministère de l'Education Saoudien
<input type="checkbox"/>	Si votre enfant bénéficie d'un PAI, d'un PPS ou d'un PAP, merci de le joindre impérativement



Remarques

Plateforme en ligne

- Tout document flou et non lisible n'est pas recevable.
- Tout dossier de préinscription n'incluant pas toutes les pièces demandées même validé ne peut être étudié.
- Pour le téléchargement des documents, utiliser un **ordinateur** (pas de téléphone ni de tablette).
- Dans la rubrique « date d'entrée prévue », préciser impérativement la date de l'arrivée de votre enfant à l'établissement.
- Créer impérativement **deux** responsables avec leurs numéros de téléphone et adresses mails respectifs.
- Si vous êtes dans la démarche d'obtention de l'iqama :
 - o Tapez dans la rubrique « N iqama » le suivant « en cours »
 - o Téléchargez dans la rubrique « 5.Documents » une photocopie du visa de regroupement familial
- Si vous n'avez pas encore entamé la démarche d'obtention de l'iqama:
 - o Tapez dans la rubrique « N iqama » le suivant « en cours »
 - o Téléchargez dans la rubrique « 5.Documents » un document vierge intitulé « iqama en cours »
 - o Remplir, signer et télécharger « la lettre d'engagement iqama »
- Rentrée scolaire : 2 septembre 2024

Engagement

Vous vous engagez d'autre part à respecter durant la totalité de la scolarité de votre ou de vos enfants :

- Les procédures réglementaires de l'établissement
- Le règlement financier et les échéances du paiement des frais de scolarité et frais annexes
- Les procédures d'inscription, d'admission, de passage de classe, de redoublement, d'orientation et de réorientation
- Le règlement intérieur
- Le règlement de circulation et de stationnement dans l'enceinte et aux abords de l'établissement